© Drogues Info Service - 17 juin 2025

Vos questions / nos réponses

bonjour

Par Profil supprimé Postée le 06/09/2012 17:28

> je suis maman d'un fils de 21ans heroinomane de puis bientot un an.je precise qu'il vit seule avec moi.je viens de decouvrir ce site en esperant trouver de l'aide.j'ai proposer plusieurs solutions medecin cure mais il refuse tout en boc.de plus en etat de manque il devient violents,casse des objets,beaucoup d'insutes egalement,et il termine sa crise par se mutiler(scarifications voir coupures plus profondes.question psychologie,je sais d'ou viens son mal,enfin je suis perdue.peut etre l'envoyer en cure de force?je ne sais plus au juste.pourriez vous me conseiller s'il vous plait??de continuer de voir mon fils souffrir,devient difficile.merci

---

Mise en ligne le 10/09/2012

Bonjour,

Vous n'aurez pas la possibilité, comme vous l'avez envisagé, d'envoyer votre fils "de force" en cure. Toutes les prises en charge en toxicomanie, ambulatoires ou hospitalières, nécessitent l'adhésion totale de l'usager. Il n'est effectivement pas possible de contraindre un proche à des soins en addictologie.

Si votre fils le souhaitait il pourrait être aidé dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces centres regroupent un ensemble de professionnels susceptibles d'intervenir sur différents niveaux des problématiques addictives (médical, psychologique, social...). Dans le cas où il n'aurait pas connaissance de ce type de centre, vous pouvez lui expliquer qu'il pourra y être reçu en consultation individuelle, gratuite et confidentielle lui permettant de définir, avec l'équipe soignante, le projet de soin qui lui conviendra le mieux (traitement de substitution, sevrage hospitalier...).

Si pour l'instant, comme vous l'indiquez, votre fils refuse toute idée de prise en charge, sachez que ces CSAPA proposent également de recevoir les proches, indépendamment des usagers, pour du soutien, des conseils... Il semble que le fait de vivre sous le même toit rende d'autant plus difficile la situation. Vous évoquez des moments de violence qui doivent être insoutenables pour vous comme pour lui puisqu'il en vient à s'automutiler. C'est par rapport à ce genre de situation que vous pouvez aussi trouver de l'aide dans un CSAPA en discutant des différentes possibilités que vous auriez en tant que mère pour intervenir dans ces moments là.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA qui semble le plus proche de chez vous. Vous avez aussi la possibilité, si vous le souhaitez, de joindre notre service au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h), pour vous entretenir avec un écoutant de la situation de votre fils et des

difficultés que vous éprouvez.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Solea

2, place Payot
25000 BESANCON

Tél : 03 81 83 03 32
Site web : www.addsea.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h, hormis le mardi ouverture jusqu'à 13h30
Accueil du public : Lundi et mercredi de 9h à 17h, mardi de 9h à 13h30 (fermé l'après midi), jeudi de 9h à 18h, vendredi de 9h à 16h
Consultat° jeunes consommateurs : Centre Soleabis, au 3 rue Victor Sellier à Besançon
Substitution : Délivrance de Méthadone à des horaires spécifiques : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 16h, le mardi de 9h à 13h30 et le jeudi de 9h à 17h30

Voir la fiche détaillée